

*Le Président*

Mesdames, Messieurs  
les membres de l'Assemblée Générale  
du CDKDA53.

Laval, le 24 janvier 2015

### **Convocation Assemblée Générale Extraordinaire**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité départemental de Karaté et Disciplines Associées de la Mayenne qui se réunira :

**Mercredi 11 Février 2015  
De 19h00 à 20h30  
Salle Montréal  
CREF, 109 avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL**

L'accueil des membres de l'assemblée générale se fera à partir de 19h00. Il est prévu de débiter cette réunion dès 19h15.

Ordre du Jour à titre extraordinaire :

- Mots d'accueil du Président,
- Modifications des Statuts du CDKDA53,
- Modifications du règlement intérieur du CDKDA53,

La présente convocation est diffusée sur le site internet du Comité Départemental :  
[www.ffkarate.fr/mayenne](http://www.ffkarate.fr/mayenne)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,  
Xavier MAUNIT



## **Résolutions de l'AGE**

L'assemblée générale, après débat, a arrêté les décisions suivantes relatives à la modification des statuts et du règlement intérieur.

### **Résolution n°1 :**

« L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, adopte les modifications des statuts qui ont été communiquées à tous les membres et qui tiennent compte des modifications proposées par la fédération et le comité directeur du CDKDA53. »

### **Résolution n°2 :**

« L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, adopte les modifications du règlement intérieur qui ont été communiquées à tous les membres et qui tiennent compte des modifications proposées par la fédération et le comité directeur du CDKDA53. »